

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 26 juin 2020

CD20200626_4
id. 5243

Le 26 juin 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL)

Sont absent(s) :

M. ASTRUC, Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN
ET DE LA GARONNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2019 de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il

a été présenté au conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 305 051,76 € (restes à réaliser inclus) qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	586 422,24 €
Excédent 2018	19 804,47 €
Dépenses	683 873,47 €
Sous-total.....	-77 646,76 €
Restes à réaliser en recettes.....	351 763,74 €
Restes à réaliser en dépenses.....	53 190,16 €
Sous-total restes à réaliser.....	298 573,58 €
Excédent d'investissement.....	220 926,82 €

- FONCTIONNEMENT

Recettes	1 648 787,28 €
Excédent 2018	73 660,12 €
Dépenses	1 638 322,46 €
Excédent de fonctionnement.....	84 124,94 €

L'exercice budgétaire 2019 se caractérise par :

- l'amplitude des dates d'ouverture de la piscine et du camping du 1^{er} mai au 30 septembre.
- l'organisation de nouvelles actions éducatives : journée d'intégration pour les 6^{ème}, les journées du goût et des saveurs gourmandes, journée découverte sport et environnement, le raid party avec l'aide sociale à l'enfance ;
- de nouvelles installations pour le public : un parcours de santé, un circuit vélo et un abri installé au camping pour l'accueil des cyclotouristes.

- la poursuite des travaux de réhabilitation de la piscine, du hangar technique, du local matériel nautique et du bâtiment animation.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 683 873,47€ :

Remboursement du capital d'emprunt	353 890,66 €
Travaux de rénovation de la piscine	119 243,14 €
Autres constructions (parcours santé, vélo et hangar)	113 661,70 €
Travaux rénovation bâtiment admin et location	4 698,00 €
Aménagements bâtiments	28 633,55 €
Matériels et outillages divers	37 977,16 €
Ecritures d'ordre	25 769,26 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 586 422,24 € :

FCTVA	153 397,03 €
Subvention Etat	48 236,26 €
Ecritures d'ordre	384 788,95 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 638 322,46 € :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 423 199,19 € et représentent 34 % des dépenses réelles de fonctionnement
- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 744 585,86 € et représentent 59 % des dépenses réelles de fonctionnement
- les intérêts d'emprunt (chapitre 66) s'élèvent à 83 715,66 € et représentent 7 % des dépenses réelles de fonctionnement
- autres dépenses : 5 523,78 € (provision constituée et admission en non-valeur)
- les opérations d'ordre (dotation aux amortissements) : 381 297,97 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 648 787,28 € :

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 344 266,06 €, représentent 21 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- les atténuations de charges (chapitre 013) : 633,03 €
- la régularisation du prélèvement à la source (chapitre 75) : 1,03 €
- le FCTVA et la subvention « J'apprends à nager » s'élèvent à 1 608,88 € ;
- la subvention d'équilibre a été versée à hauteur de 1 280 000 €, elle représente 78 % des recettes de fonctionnement.
- les opérations d'ordre : 22 278,28 €

L'affectation des résultats de l'exercice 2019 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2020 et est identique à celle-ci.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19,

Vu l'avis du conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2019 du Payeur départemental concernant la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne ;
- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, lequel fait apparaître un excédent global de 305 051,76 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;

- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - le déficit d'investissement de 77 646,76 € sera reporté à la même section au compte 001,
 - l'excédent de fonctionnement de 84 124,94 € sera reporté à la même section au compte 002 ;

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Adopté à la majorité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président ,

Christian ASTRUC